

Être coopérateur de Medispring

Medispring est une société coopérative créée par et pour les soignants. Plus de 1.500 professionnels de santé ont déjà rejoint le mouvement en souscrivant une part sociale, devenant ainsi **co-propriétaires** du projet. Ensemble, ils soutiennent une vision collective et durable, entièrement au service du monde médical.

Priorité aux soignants

Un modèle économique où l'intérêt des professionnels de santé passe toujours en premier

Autonomie garantie

Le CA valide toute demande d'actionnariat externe sur base des valeurs fondatrices de la coopérative, pas de rachat possible du projet sans l'accord de la majorité des coopérateurs

Nos valeurs fondamentales

 **Coopération**

 **Bienveillance**

 **Solidarité**

 **Maîtrise**

Ces valeurs guident toutes nos décisions. Là où des acteurs purement commerciaux privilégient le profit, Medispring privilégie l'humain et le soin.

Chaque euro est réinvesti pour :

- Garantir la pérennité et l'indépendance du projet
- Garantir l'homologation du logiciel
- Développer de nouvelles fonctionnalités utiles au quotidien
- Financer la formation et l'accompagnement des utilisateurs
- Renforcer l'équipe support dédiée

Les parts sociales

En tant qu'utilisateur de Medispring, vous pouvez devenir coopérateur en souscrivant à une part sociale. Deux formules sont disponibles :

1.000 €

Part P (Pleine)

Pour les médecins ayant plus de 2 années de pratique. Les assistants bénéficient automatiquement des avantages coopérateur* grâce à la part P de leur maître de stage

250 €

Part R (Réduite)

Pour les jeunes médecins durant leurs 2 premières années de pratique (+ 3 parts R après 2 ans), les kinésithérapeutes et les paramédicaux

Pourquoi devenir coopérateur ?

En rejoignant Medispring comme coopérateur, vous faites bien plus qu'utiliser notre logiciel. Vous participez activement à un mouvement collectif qui transforme la relation entre soignants et technologie.



Devenez co-proprétaire

Possédez l'outil que vous utilisez dans votre pratique quotidienne



Profitez d'avantages concrets*

- 350€/an sur les licences MG
- 240€/an sur les licences kinés
- 155€/an sur les licences paras
- 20% sur les services (interventions IT, installations, ...)

Et bientôt de nouveaux avantages exclusifs !



Participez aux décisions

Bénéficiez d'1 voix à l'Assemblée Générale et influencez les grandes orientations de la coopérative.



Renforcez le collectif

Contribuez à un projet qui appartient véritablement à ses membres

Une implication active est possible



Soutenez une alternative éthique

Participez à une alternative durable face aux géants privés du secteur de la santé numérique



Contactez-nous

Je deviens coopérateur

[Note d'information FSMA](#)